GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 — 0,5 — 1,0 — 1,5 — 2,0 — 2,5 — 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées	cpr
Coupe avec protection de la régénération	cpr
Coupe avec réserves de semenciers	crs
Coupe progressive d'ensemencement	cpe
Coupe à diamètre limite	cdl
Coupe de jardinage et d'éléments et dégagement des tiges d'avenir	cja
Coupe de jardinage	cj
Brûlage partiel (brûlé ou à brûler)	brp
Scarifiage en bandes nues	scb
Plantation en résineux	pr
Plantation de feuillus	pf
Ensemencement	ens
Éclaircie commerciale	ec
Récolte dans les frênes buissons (récolte de fibres)	rfc

N.B. Ces interventions n'ajoutent aux perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — (aucune essence compagne prédominante) R (R)
— — à sapin et/ou épinette blanche R (S)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge R (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge R (B)
— — à pin rouge R (PR)
— — à pin gris R (PG)
— — à mélèze (tamarac) R (L)
— — à pruche R (PU)
— — à cèdre R (C)
— — (pionnières) R (P)
Pessière
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupent plus de 75% de la portie résineuse) E (E)
— — (aucune essence compagne prédominante) E (X)
— — à mélèze (tamarac) E (L)
— — à sapin E (S)
— — à pruche E (PU)
— — à pin blanc et/ou pin rouge E (B)
— — à pin rouge E (PR)
— — à pin gris E (PG)
— — à sapin et/ou épinette E (SE)
— — (plantation d'épinette blanche) EpS p
— — (plantation d'épinette rouge) EpR p
— — (plantation d'épinette noire) EpN p
Sapinière
— — (le sapin et/ou l'épinette blanche occupent plus de 75% de la portie résineuse) S (S)
— — (aucune essence compagne prédominante) S (X)
— — à mélèze (tamarac) S (L)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge S (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge S (B)
— — à pin rouge S (PR)
— — à pin gris S (PG)
— — à pruche S (PU)
— — à mélèze S (L)
— — (plantation de sapin baumier) SbB p
Pruchière
— — avec pin rouge PuPR (PU)
— — — (pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse) PR (PR)
— — — (aucune essence compagne prédominante) PR (X)
— — — avec thuya (cèdre) PR (C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge PR (E)
— — — avec mélèze PR (L)
— — — avec pin blanc PR (PB)
— — — avec sapin PR (S)
— — — (plantation) PRp p
— — avec sapin et/ou épinette blanche PuS (S)
— — (plantation) PuP p
Pruchière à pin gris
— — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse) PG (PG)
— — (aucune essence compagne prédominante) PG (X)
— — avec thuya (cèdre) PG (C)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge PG (E)
— — avec mélèze PG (L)
— — avec pin blanc PG (PB)
— — avec sapin PG (S)
— — (plantation) PGp p
Pruchière à pin gris
— — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse) PG (PG)
— — (aucune essence compagne prédominante) PG (X)
— — avec thuya (cèdre) PG (C)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge PG (E)
— — avec mélèze PG (L)
— — avec pin blanc PG (PB)
— — avec sapin PG (S)
— — (plantation) PGp p
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse) C (C)
— — (aucune essence compagne prédominante) C (X)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge C (E)
— — à mélèze C (L)
— — à pin blanc et/ou pin rouge C (PB)
— — à pin rouge C (PR)
— — à pin gris C (PG)
— — à sapin C (S)
— — à sapin et/ou épinette blanche C (SE)
— — (plantation de thuya) ThO p
Prucheraie
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse) Pu (PU)
— — (aucune essence compagne prédominante) Pu (X)
— — à thuya (cèdre) Pu (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge Pu (E)
— — à mélèze Pu (L)
— — à pin blanc et/ou pin rouge Pu (PB)
— — à pin rouge Pu (PR)
— — à pin gris Pu (PG)
— — à sapin et/ou épinette blanche Pu (S)
— — (plantation de pruche) PuP p
Mélèzin
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse) Me (Me)
— — (aucune essence compagne prédominante) Me (X)
— — à thuya (cèdre) Me (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge Me (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge Me (PB)
— — à pin rouge Me (PR)
— — à pin gris Me (PG)
— — à sapin et/ou épinette blanche Me (S)
— — (plantation de mélèze européen) MeLE p
— — (plantation de mélèze japonais) MeJ p
— — (plantation de mélèze hybride) MeL p

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillu d'essences intolérantes avec pin gris FI-PG (FI-PG)
— — — — — avec pin rouge FI-PR (FI-PR)
— — — — — avec résineux FI-R (FI-R)
— — — — — avec épinette noire ou rouge FI-E (FI-E)
Bouleau à bouleau blanc avec épinette noire ou rouge BB-E (BB-E)
— — — — — avec épinettes noire ou rouge BB-EE (BB-EE)
— — — — — avec pin gris BB-PG (BB-PG)
— — — — — avec pin rouge BB-PR (BB-PR)
— — — — — avec résineux BB-R (BB-R)
Bouleau à bouleau jaune avec pin gris BJ-PG (BJ-PG)
— — — — — avec pin rouge BJ-PR (BJ-PR)
— — — — — avec résineux BJ-R (BJ-R)
Peuplerie avec sapin PeS (PeS)
— — avec pin gris PeS-PG (PeS-PG)
— — avec pin rouge PeS-PR (PeS-PR)
— — avec résineux PeS-R (PeS-R)
— — avec épinette noire ou rouge PeS-E (PeS-E)
Épinette rouge résineuse EpR-R (EpR-R)
Mélangé à feuillus tolérants
— — à pin blanc MTS-PB (MTS-PB)
— — à pin rouge MTS-PR (MTS-PR)
Mélangé à feuillus tolérants sur station humide MTS-M (MTS-M)

TYPE DE COUVERT

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — d'essences intolérantes F (F)
— — d'essences tolérantes FT (FT)
— — sur station humide FH (FH)
— — (pionnières) FP (FP)
Bouleau à bouleau blanc BB (BB)
— — à bouleau jaune BJ (BJ)
Peuplerie PE (PE)
Peuplerie à sapin PeS (PeS)
Érablière
— — à bouleau blanc ErB (ErB)
— — à bouleau jaune ErBJ (ErBJ)
— — à peuplier ErP (ErP)
— — à d'autres d'essences intolérantes ErI (ErI)
— — à d'autres d'essences tolérantes ErT (ErT)
Plantation d'érable à sucre ErSp p
— — de bouleau jaune BJp p
— — de peuplier PeP p
— — de peuplier hybride PeHp p

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec Ic (Ic)
Dénudé et semi-dénudé humide Ih (Ih)
Aulnaie A (A)

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle cp
Coupe partielle en damier cd
Coupe partielle par bande cb
Coupe partielle avec épaisseur légère cpl
Chablis partiel chp
Épidémie légère ep
Brûlé partiel brp

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale C
Brûlé B
Chablis total ch
Épidémie sévère ep
Friche F
Plantation P

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES D'âge (ans)	TIGES DE DIAMÈTRE
10	0-50 ans
30	51-80 ans
50	81-140 ans
70	141-180 ans
90	181-300 ans
100	301 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
90-30 "	30-90 "
90-50 "	50-90 "
90-50 "	50-90 "
90-50 "	50-90 "
90-70 "	70-90 "

FORÊT IRRÉGULIÈRE

Jeune irrégulière: Peuplé dominant de feuillus intolérants, peuplé dominant des tiges entre 0 et 90 ans.
Peuplé dominant de feuillus tolérants, peuplé sous-étagé 0 et 90 ans.
Vieux irrégulier: Peuplé dominant de feuillus intolérants, peuplé dominant des tiges supérieures à 90 ans.
Autres peuplements, peuplé dominant des tiges est plus de 90 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	30 à 60 %	P
Forte	60 à 80 %	F
Abrupte	80 % et plus	E

Superficie entourée de pentes > 50 %
N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E3 C4 (d50 c3)
— défoliation
— classe de pente
— classe d'âge
— classe de hauteur
— classe de densité
— sous groupe d'essences
— classe de pente
— classe d'âge
— année de l'origine
— hauteur
— classe de densité
— type de couvert

GRILLE DENSITÉ–HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1 (0m–4m)	2 (4m–8m)	3	4	5 (16m–20m)	6 (20m et plus)
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR., WALSH, FORTIN & ASS.
SIGNATURE : [signature]

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative 7
Unité de gestion 71
Unité d'aménagement 1
Unité de sondage 000
Mode de tenure ou de gestion 15
Bloc d'aménagement 04
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique 305
Bassin primaire 01*
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité 80
Division de recensement 80
Municipalité
Cadastre
Parcelle 1363
Région écologique 3h
M.R.C. MO PONTIAC

* Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Compt. For. : 7715 - 8055 - 8308 - 8607 - 8903 - 9209 - 9556 - 5005 - 6039 - 6514 - 7015

À jour : avril 1994

Carte forestière { Photographie aérienne : 1991
Année de publication : 1982
Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 82/11/1
Déclinaison magnétique : 13 ° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31-K-11 S.E.	31-K-10 S.O.	31-K-9 S.E. S.O.
31-K-6 N.E. S.E.	31-K-7 N.O. S.O.	31-K-8 N.E. N.O. S.E. S.O.
	31-K-3 N.E.	31-K-2 N.O. 31-K-1

31 K/7 S.O.

UG 71

2 50